

Zone d'intervention :

Le CLIC intervient sur les communes de Douarnenez et du Cap Sizun : 17 communes concernées.

Audierne-Esquibien, Beuzec-Cap-Sizun, Cleden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Douarnenez, Ile de Sein, Goulien, Kerlaz, Le Juch, Mahalon, Poullan sur Mer, Pouldergat, Pont Coix, Plogoff, Plouhinec, Primelin.



Comment contacter le CLIC ?

Ouvert du lundi au vendredi :

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Avec et sans rendez-vous :

6, place du Bicentenaire
29 100 DOUARNENEZ

Pas d'accueil physique le mardi
matin

Permanences dans le Cap-Sizun :

> Sans rendez-vous

le mardi de 9h45 à 11h45 :

1er mardi du mois : Plogoff

2ème mardi du mois : Beuzec-Cap-Sizun

3ème mardi du mois : Goulien

4ème mardi du mois : Plouhinec

> Sur rendez-vous

le jeudi après-midi à

l'Espace France Services

17 rue Lamartine

29 770 AUDIERNE

Renseignements au 02.98.11.17.35
clic.douarnenez@wanadoo.fr

**VOUS AVEZ 60 ANS ET + ?
VOUS ETES AIDANT ?
L'INFO, C'EST ICI !**

**ACCUEIL - INFORMATION - CONSEIL -
ORIENTATION - PREVENTION**



**Centre Local d'Information
et de Coordination**

02.98.11.17.35

**6, place du bicentenaire
29 100 Douarnenez**

clic.douarnenez@wanadoo.fr



Qu'est-ce qu'un CLIC ?

- > C'est un guichet d'accueil de proximité, libre, gratuit et confidentiel.
- > C'est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien, de conseil, d'accompagnement et d'orientation sur les problématiques liées au vieillissement.
- > Le CLIC est en lien avec les services et professionnels pour évaluer la situation et apporter une réponse adaptée à la demande.
- > Il participe à la prévention en animant des actions collectives sur le territoire avec ses partenaires.
- > Un espace "documentation" est à disposition du public.



Pour qui ?

- > Les personnes de 60 ans et plus.
- > Leur entourage.
- > Les professionnels.

Recherche d'informations sur :

- > Les services à domicile (aide ménagère, aide à domicile).
- > Le portage de repas.
- > La téléassistance.
- > Les aides techniques.
- > Les services de professionnel.
- > L'amélioration et/ou l'adaptation du logement.
- > L'accès aux droits des aides financières.
- > Les démarches administratives à effectuer.
- > Les structures d'accueil et d'hébergements (temporaires et/ou permanents)
- > La vie sociale et culturelle.

Multiplés domaines d'intervention :

- > **Inform**er sur les dispositifs existants (aide financière, structures d'hébergement, aide à domicile,...).
- > **Aider** à constituer un ou plusieurs dossiers (APA, caisses de retraite, MDPH,...).
- > **Présenter** toute la documentation sur les droits et services.
- > **Evaluer** les besoins d'une personne et/ou de son entourage (famille, aidant,...).
- > **Accompagner** à élaborer un plan d'aide.
- > **Guider** vers les structures de compétence en fonction des besoins.

